ALERTE SMS

RECEVEZ L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL MAIS AUSSI TOUTE L'ACTUALITÉ de votre réseau !

INSCRIVEZ-VOUS sur le site www.mobilites-intercom.com

ou en vous rendant à l'Espace Mobilités

Suivez-nous pour garder le contact

Infos trafic, horaires, itinéraires...
pour tout savoir sur votre réseau de transport !

www.mobilites-intercom.com

INTERCOM,
LES BUS DU GRAND SÉNONAIS

INTERCOM_BUS_DU_GRAND_SENONAIS

Intercom mobilités

intercom
Les Mobilités du Grand Sénonais

Conception et impression : VOLUPRINT - 89000 PERRIGNY - Photos : Freepik - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

TRANSPORT SCOLAIRE 2025-2026

intercom
Les Mobilités du Grand Sénonais

Inscrivez-vous en ligne sur www.mobilites-intercom.com

à partir du 16 juin 2025

En Bourgogne, aux portes de Paris
GRAND SÉNONAIS
L'AGGLOMÉRATION

Espace Mobilités Intercom - 3, rue du Général Leclerc à Sens
Tél. : 03 86 64 17 00 - intercom@transdev.com
www.mobilites-intercom.com

Carte Scolaire
Primaire

90 € / an

ZONE 1*
Carte Scolaire
Collège/Lycée

139 € / an

ZONE 2
Carte Scolaire
Collège/Lycée

120 € / an

* Courtois-sur-Yonne/Gron/Maillot/Malay-le-Grand/Rosoy/Paron/Saint-Clément/Saint-Martin-du-Tertre/Sens

Si votre enfant possède déjà une carte scolaire Intercom, gardez-la et rechargez-la à partir du 16 juin pour la prochaine rentrée.

Si votre enfant prend le bus à la rentrée 2025 pour la première fois, vous devrez établir une carte scolaire.

Création de la carte

Pour créer une carte pour la première fois, les documents suivants vous seront demandés :

- ❑ une photo d'identité couleur,
- ❑ une pièce d'identité valide de l'abonné (livret de famille accepté),
- ❑ ainsi qu'un justificatif de domicile pour le paiement à 120€.

En Mairie :

Un dossier complet (formulaire et photocopies des pièces justificatives) peut être déposé dans la mairie de votre commune **avant le lundi 21 juillet,** après cette date aucun dossier ne sera accepté en mairie.

La nouvelle carte sera à récupérer à la Mairie à partir du lundi 25 août 2025.

À l'Espace Mobilités Intercom :

Vous pouvez vous rendre avec les pièces justificatives directement en boutique aux heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, ou le samedi de 9h00 à 12h30.

En ligne :

Vous pouvez faire une demande d'inscription en ligne sur :
www.mobilites-intercom.com dans la rubrique « Achat ».

Merci de compléter cette page en MAJUSCULE et de mettre une photo d'identité couleur conforme ainsi que les pièces justificatives.

Toute demande non complète ou non conforme sera refusée.

La carte sera à récupérer à l'Espace Mobilités Intercom à Sens aux horaires d'ouverture.

Les possibilités de paiement

À l'Espace Mobilités Intercom au comptant :

- Carte bancaire,
- Espèces,
- Chèque en une fois ou possibilité en quatre fois à l'ordre de Transdev Sénonais (présentation de la pièce d'identité du payeur).

En ligne avec le numéro de l'abonné :

- Paiement comptant,
- Ou paiement par mensualisation en renouvellement automatique, possible uniquement sur le site internet.

Rendez-vous sur : www.mobilites-intercom.com
dans la rubrique Achat.

1. Créez ou connectez-vous sur votre espace personnel.
2. Choisissez l'abonnement scolaire mensualisé de votre choix et suivez les instructions pour le paiement.
3. Une fois votre carte de paiement enregistrée et les conditions de ventes de l'abonnement validées vous acceptez d'être automatiquement prélevé chaque mois sur cette carte de la somme indiquée pour la durée du contrat. La première mensualité sera prélevée dans l'immédiat puis le 25 de chaque mois précédent le renouvellement de l'abonnement (Ex : Abonnement d'octobre 2025 -> prélèvement sur votre carte bancaire au 25/09/2025).
4. L'abonnement annuel scolaire est valable du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 en illimité sur l'ensemble des lignes du réseau Intercom et sur le service de réservation Cartobus même pendant les vacances scolaires !

À noter **Pour les abonnements à 120 €,** merci de nous faire parvenir par courrier à l'Espace Mobilités ou par mail (intercom@transdev.com) un justificatif de domicile afin de valider votre abonnement.

À savoir **Ces abonnements sont disponibles sur notre boutique en ligne jusqu'au mois de novembre 2025, après cette échéance l'abonnement sera à faire uniquement à l'Espace Mobilités Intercom au comptant (pas de prélèvement mensuel possible).**

IMPORTANT

En cas de rejet de prélèvement sur votre carte bancaire, l'abonnement est automatiquement résilié et vous devrez vous rendre à l'Espace Mobilité Intercom pour régler le solde de l'abonnement afin d'activer de nouveau la carte.

En cas de changement de carte bancaire ou d'expiration, il faut bien enregistrer votre nouvelle carte et la relier avec l'abonnement en cours avant le 25 du mois pour éviter un rejet qui entraine la résiliation automatique de l'abonnement scolaire.